



11 SEPTEMBRE 2026



L'écho des RCAD

DCI unitaire sites RCAD FID

Comme tous les agents des différents RCAD et du Service Groupe de Strasbourg, après avoir subi un été particulièrement éprouvant avec les multiples dysfonctionnements des Outils TGV CARE, les épisodes canicule, une gigantesque surcharge de travail (1 Million d'appels et des centaines de milliers de réclamations supplémentaires), les agents RCAD des sites de NANTES, du MANS et de VANNES ont eu en plus une désagréable surprise.

En effet, nous avons découvert qu'au prétexte de la refonte du SVI au 1er octobre 2026, nous allons donc bientôt perdre la ligne PRO et faire en plus du LOISIR ! Comme si nous n'étions pas assez ultra-polyvalents...

C'est pourquoi, après des échanges avec les agents, à l'annonce de la venue de notre nouvelle directrice TGV CARE, Edith BLOT, sur les sites de VANNES, du MANS et de NANTES, les syndicats SUD-Rail et CGT ont décidé d'agir unitairement et rapidement.

D'autant plus, que la souffrance au travail exprimée par de nombreux agents et la hausse des Risque Psycho-Sociaux (RPS) sont urgents à traiter par la prévention !

A l'occasion de la venue de Mme BLOT ce vendredi 11 septembre sur le site RCAD de NANTES, une délégation CGT et SUD-rail

a pris la parole à l'issue de la première intervention avec les agents du BACK et GACC. Et nous avons remis la DCI (Demande de Concertation Immédiate) ci-dessous.

Nous serons donc reçus par la direction locale (UO) et nationale ce lundi 14 septembre.

Voici ci-contre le détail de notre DCI



Reçu E. BLOT
11/09/2026



Nantes, le 11 Septembre 2026

Madame BLOT Edith
DET TGV CARE

Objet : demande de concertation immédiate

Monsieur,

Suite à votre projet de refonte du SVI et d'imposer encore une Activité supplémentaire comme le service LOISIR ce qui provoque des inquiétudes légitimes des agents RCAD de Nantes, du Mans et de Vannes, conformément à l'article 4-2 du Titre II du RH 0826, modifié par l'avenant du 13 décembre 2007, les délégations CGT et SUD Rail décident d'engager une Démarche de Concertation Immédiate (DCI) sur l'UO RCAD Atlantique concernant les points suivants :

- Couverture de tous les postes vacants/Non Tenus en lien avec le CO 2025, avec des embauches liés au 80 emplois « CASTEX ».
- Augmentation des Salaires et Amélioration du Déroulement de carrière
- Majoration de la prime de travail de 20% avec effet rétroactif depuis janvier 2026,
- les risques « psycho-sociaux » pour les agents, et arrêt sur la multiactivités à outrance,
- le respect de la consultation obligatoire des IRP.

Dans l'attente d'être reçus, nous vous prions, Monsieur le DUO, de recevoir nos salutations syndicales

Pour le syndicat CGT,

Pour le syndicat SUD-Rail,

Sébastien CHATILLON